

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Dossier suivi par : [REDACTED]

Courriel : [REDACTED]

N/réf : WV

Monsieur Frédéric ADVIELLE
Président
CRC Hauts de France

Hôtel Dubois de Fosseux
14 rue du Marché au Filé
62 012 Arras Cedex

Le **21 OCT. 2021**

Objet : Réponse au rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'association « Centre social de l'Alma » à Roubaix

Monsieur le Président,

Par courrier du 20 septembre 2021 reçu le 21 septembre 2021, vous avez adressé le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'association « Centre social de l'Alma » à Roubaix pour les exercices 2016 à 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L 243-5 du code des juridictions financières, je vous adresse ma réponse écrite, afin de compléter les observations ou recommandations qui sont en lien avec la commune de Roubaix.

1. Présentation de l'association

1.2. Les implantations du centre social

La Chambre régionale des comptes souligne dans le rapport, en page 13, le point suivant : « Le centre est actuellement localisé sur 10 sites, lui permettant ainsi une présence territoriale de proximité auprès des habitants. Toutefois, dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain, une réflexion a été engagée, en lien avec la Ville de Roubaix, sur sa future implantation ».

En effet, sur le quartier de l'Alma, la Ville de Roubaix a intégré les locaux du Centre Social de l'Alma dans ses opérations d'investissement pour les années à venir ; opérations qui s'inscrivent tant dans le nouveau projet de rénovation urbaine que dans ses projets traditionnels.

A ce titre, le Centre Social voit actuellement son action répartie sur 11 sites en 2021. La programmation de ces investissements permettra de les ramener à 6 sites, dont le premier sera livré dès 2022.

2. L'exercice de ses activités

Recommandations 1 et 2 et Conclusion intermédiaire

En page 24, la Chambre régionale des comptes formule deux recommandations liées à l'évaluation et au suivi du projet de centre du Centre Social.

La Ville de Roubaix s'est saisie de ces remarques en parallèle du rapport d'observations provisoires.

Ainsi, depuis le mois de juin 2021, elle a engagé un travail de refonte de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens la liant à chaque Centre Social intervenant sur la commune, en co-construction avec les dix Centres Sociaux du territoire.

Les éléments suivants sont en cours de révision et de précision :

- objectifs de la convention,
- engagements des parties prenantes,
- indicateurs d'évaluation quantitatifs et qualitatifs.

Ce travail est en cours de finalisation et les nouvelles conventions en question seront soumises au Conseil municipal de février 2022.

2.1.2 Le partenariat financier avec la Ville de Roubaix

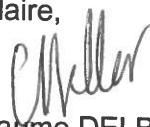
En page 16, la Chambre régionale des comptes ajoute « Toutefois, pour chaque politique publique, la convention ne définit pas d'objectifs précis mais renvoie aux engagements d'activité inscrits dans le dossier de demande de subvention. Seules les actions recevant un cofinancement de la caisse d'allocations familiales précisant des objectifs chiffrés. ».

Les actions relevant du dispositif Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) sont donc exclues de cette remarque.

Pour les actions du Contrat de Ville, des conventions sont bien conclues entre les opérateurs (dont les centres sociaux) et la collectivité. Les objectifs qui y sont rappelés visent expressément ceux définis dans le dossier de demande de subvention. Y figurent bien des objectifs chiffrés à atteindre et leurs modalités d'évaluation. Un bilan est dressé à l'issue de l'opération : il contient un volet qualitatif, quantitatif et financier.

Dans l'attente du document final qui sera constitué du rapport et de la réponse aux observations définitives, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,



Guillaume DELBAR